

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 MAI 2010**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi sept mai deux mille dix à vingt heures trente, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE, Delphine DEMAZIERE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Michelle FOUQUE- DUVAL donne pouvoir à Gérard DALLEMAGNE.
- Frédéric PAIN donne pouvoir à Jean-Jacques ROQUES.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter : Droit de préemption urbain :
 ↪ 61 rue d'Eragny,
 ↪ 21 rue des Trembles.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pascal GEOFFRE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil municipal du 9 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui présente l'analyse des chiffres du Compte Administratif 2009, en cohérence avec le Compte de Gestion du Receveur établit les résultats suivants :

- A la section de fonctionnement, le total des dépenses : 1 146 096.63 € et celui des recettes 1 575 989.03€ permet de dégager un excédent de 429 892.40 €,
- A la section d'investissement, le total des dépenses 554 240.64 € et celui des recettes 1 078 103.59 € permet de dégager un excédent de 523 862.95 €.

Il est fait observé que plusieurs factures de travaux réalisés en 2009 n'avaient pas été présentées et donc pas payées au titre de 2009, c'est une somme de 121 723.98 € qui vient donc amoindrir cet excédent de la section d'investissement de même que plusieurs chantiers qui étaient prévus à cette section en 2009 n'ont pu démarrer et les crédits correspondant à leurs coûts devront donc être réinscrits au budget supplémentaire 2010 car ils seront réalisés cette année.

Il n'en reste pas moins vrai que comptablement, le résultat de clôture des comptes fin 2009 est de 1 562 202.24 € (résultats des années précédentes et des deux sections pour 2009).

L'excédent dégagé servira à réinscrire au budget supplémentaire 2010 certains travaux qui n'ont pu être réalisés en 2009 et le seront en 2010 et **servira surtout à gager le plan pluriannuel de travaux prévus pour les années 2010 à 2014.**

Jocelyne AUZANNEAU rappelle aux membres du Conseil les changements importants qui sont liés, en matière financière, à la suppression de la taxe professionnelle.

Dans cette même loi, plusieurs impôts et taxes sont créés, des impôts existants sont « redistribués » (de l'Etat vers les collectivités, des Régions et Départements vers les communes...) et un « BLOC COMMUNAL » est créé englobant les Communautés et leurs communes-membres, qui devront, ensemble, opérer une différenciation des Impôts dits locaux.

Ces modifications, dont toutes les conséquences ne sont pas connues des Services de l'Etat ni des Parlementaires*, vont de pair avec l'annonce, par le rapporteur général du budget à l'Assemblée Nationale, du nécessaire gel des dotations de l'Etat aux collectivités.

La décision du Conseil municipal, au moment du vote du budget 2010, d'augmenter le taux des trois impôts locaux dont nous disposons, a été prise dans ce contexte de non-visibilité, non stabilité de la fiscalité locale et donc de grande incertitude.

Cette augmentation des taux reste modeste.

Pour mémoire :

Taxe d'habitation :	11.90	au lieu de	11.33
Foncier bâti :	17.40		16.89
Foncier non bâti :	50.63		48.22

Et pour comparaison, taux moyens dans le Val d'Oise en 2009 :

Taxe d'habitation :	14.94
Foncier bâti :	19.01
Foncier non bâti :	58.14

*3 clauses de « revoyure » sont en effet prévues au cours de l'années 2010 : 3 rapports doivent être présentés en 2010 devant le Parlement pour que celui-ci puisse, le cas échéant, modifier la Loi Nouvelle.

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête et vote le compte administratif 2009 qui est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire donne connaissance du résultat du compte de gestion du budget de l'exercice 2009 établi par le comptable municipal.

Le montant des sommes à recouvrer et les mandats émis étant conformes aux écritures de la comptabilité communale du compte administratif 2009, le Maire ayant quitté la salle du Conseil ; à la demande du 1^{er} adjoint, Gérard DALLEMAGNE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve et vote le compte de gestion pour l'année 2009.

Le Maire devant ensuite le signer et le transmettre en retour au comptable.

CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Monsieur le Maire propose d'approuver :

1/ le principe de la conclusion d'un contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

2/ le projet de contrat de territoire proposé et de l'autoriser à le signer.

Ce projet de contrat consiste en la volonté du territoire de Cergy-Pontoise de se doter des infrastructures et équipements publics lui permettant de jouer le rôle majeur auquel il peut prétendre dans l'aménagement de la région capitale et celle d'accompagner la poursuite du développement urbain, la dynamisation de développement économique, universitaire et de la recherche en confirmant et en renforçant le caractère précurseur de ville durable de notre agglomération.

Ce projet de contrat précise également les enjeux particuliers de la commune de Neuville-sur-Oise pour le mandat 2010-2014 ainsi que l'opportunité pour la commune de s'inscrire dans cette démarche ; de même, la prise en charge des équipements liés à l'accueil des populations nouvelles et la réalisation d'opérations d'investissements communautaires sur le territoire de la commune de Neuville-sur-Oise.

Monsieur Robert GUENOT souligne le manque de précisions au niveau de l'engagement sur les solutions envisagées notamment pour les coulées de boues concernant les rues des Grouettes, Savary et Pavillon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ approuve le principe de signature d'un contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

2/ approuve le projet de contrat de territoire,

3/ autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de territoire avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE

Monsieur le Maire, sur proposition de Gérard DALLEMAGNE, propose l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise (CAUE 95).

L'adhésion 2010 s'établit à 300 €.

Cette adhésion permet de bénéficier des services suivants :

- participation d'un architecte, urbaniste, paysagiste ou éco-conseiller à une commission municipale,
- accès gratuit aux formations organisées par le CAUE ou la mise en place de formations personnalisées,
- invitations aux conférences et ateliers organisés par le CAUE,
- participation d'un architecte-conseiller aux jurys dans le cadre d'appels d'offre,
- accès à un centre de documentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise pour un montant annuel de 300 €.

RESTITUTION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT SUITE A UN DEGREVEMENT DE LA TAXE D'URBANISME POUR LA SOCIETE NYCO - DECISION MODIFICATIVE N° 1 -

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe que suite à la demande des services de l'Etat, il est nécessaire de restituer la taxe locale d'équipement (TLE) d'un montant de 36 370 € à la société NYCO, implantée dans la ZAC Neuville-Université, qui n'était pas à l'origine redevable de cette taxe.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal une décision modificative n°1 suivant l'inscription ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10223 : TLE		36 370.00 €
TOTAL D10 : Dotations Fonds divers Réserves		36 370.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie	36 370.00 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	36 370.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1.

AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE - AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour lancer l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement du cimetière (clôture, espaces verts, allées...) liés à son extension. Il désigne Gérard DALLEMAGNE, responsable du suivi de ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le lancement de cet appel d'offre.

AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE - LIAISON MAIRIE-ANNEXE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour lancer l'appel d'offre pour la liaison mairie-annexe. Il désigne Jean BEALU, responsable du suivi de ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le lancement de cet appel d'offre.

AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE - RAVALEMENT DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour lancer l'appel d'offre pour le ravalement du presbytère. Il désigne Jean BEALU, responsable du suivi de ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le lancement de cet appel d'offre.

AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE - ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA PLACE DU PONT

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour lancer l'appel d'offre pour l'étude de la requalification de la place du Pont. Il désigne Gérard DALLEMAGNE, responsable du suivi de ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le lancement de cet appel d'offre.

AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE - FINITION DE LA MAISON DES JEUNES EN ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour lancer l'appel d'offre pour la finition de la « Maison des Jeunes » afin de pouvoir y assurer des cours de musique. Il désigne Jean BEALU, responsable du suivi de ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le lancement de cet appel d'offre.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui rappelle qu'à plusieurs reprises (le 12 décembre 2003, le 4 novembre 2005, le 6 mai 2006 et le 1^{er} février 2008), le Conseil municipal a statué sur le régime indemnitaire établi au profit des personnels de la commune en lien avec les différents textes réglementaires en vigueur.

Elle précise qu'il paraît important de refondre les quatre délibérations en question pour permettre une lecture et une application plus faciles, une confirmation des critères d'attribution des diverses primes et apporter des précisions quand nécessaire.

A ce jour, quatre délibérations ont été prises le :

- 1/ 12/12/2003 : mise en place du nouveau régime indemnitaire.
- 2/ 4/11/2005 : modification du régime indemnitaire du personnel de la filière technique.
- 3/ 6/05/2006 : modification du régime indemnitaire du personnel de la filière administrative de catégorie B.
- 4/ 1/02/2008 : élargissement du régime indemnitaire du personnel communal : modification pour la filière technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition de regrouper en une seule délibération les décisions se rapportant au régime indemnitaire des personnels,
- adopte la délibération concernant le régime indemnitaire du personnel de la commune,

- déclare caduc les quatre délibérations précédentes sur le même objet des 12/12/2003, 4/11/2005, 6/05/2006 et 1/02/2008.

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe être en attente d'informations complémentaires afin de pouvoir délibérer sur ce dossier.

Ce sujet sera reproposé au prochain conseil municipal du 4 juin.

PREEMPTION URBAINE AU 61 RUE D'ERAGNY - DECISION MODIFICATIVE N° 2 -

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui explique que la commune de Neuville-sur-Oise exerce son droit de préemption sur un bien situé 61 rue d'Eragny, comprenant un terrain et une maison d'habitation pour un prix d'achat de 230 000 € et la commission d'agence de 9 600 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal une décision modificative n°2 suivant l'inscription ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus	40 000.00 €	
D 2115 : Terrains bâtis		250 000.00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	40 000.00 €	250 000.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	200 000.00 €	
D 2318 : Autres immos corp. en cours	10 000.00 €	
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	210 000.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°2.

PREEMPTION URBAINE AU 21 RUE DES TREMBLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie le 15/04/2010 pour la vente au prix de 213 000 euros et 9 000 euros de commission d'agence, d'un bien immobilier à usage d'habitation, situé 21 rue des Trembles, cadastré section AI n° 307 pour une superficie totale de 313 m² appartenant à Madame AKSOUH Meriem.

Monsieur le Maire rappelle :

- que l'objectif de la commune est de respecter le PLH tout en conservant l'esprit « village » ; la forme urbaine privilégiée étant la maison individuelle, la zone des Trembles devant en accueillir une soixantaine,
- l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle qui en raison de son implantation dans le secteur des Trembles en zone AU au PLU, paraît pertinente pour la réalisation d'une offre de logement, telle que visée ci-dessus, opération dont la réalisation peut être accélérée par l'implantation du centre de conservation, de recherche et de restauration des réserves du Louvre à Neuville-sur-Oise.

C'est pourquoi, en raison de ces éléments, Monsieur le Maire propose :

- d'exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente du bien immobilier 21 rue des Trembles,
- de refuser le prix de 213 000 € (+ 9 000 € de commission d'agence) figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner et de proposer le prix de 150 000 € (+ 9 000 € de commission d'agence).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

→ **D'exercer** le droit de préemption urbain pour les causes susmentionnées à l'occasion de la vente du bien immobilier sis, 21 rue des Trembles, cadastré section AI n°307, pour une superficie totale de 313 m² appartenant à Madame AKSOUH Meriem ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner.

→ **De refuser** le prix de 213.000 euros + 9.000 euros de commission d'agence figurant dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner précitée, et de proposer le prix de 150.000 + 9 000 euros de commission de frais d'agence.

→ **D'imputer** cette dépense et tous les frais afférents à cette acquisition au budget communal en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

Jacques FEYTE

Informe :

- de la réunion le 27 mai 2010 pour organiser les sessions de concertation (entre élus et neuvillois),
- des conseils municipaux les 4 juin et 2 juillet prochains à 20h30,

Rappelle :

- la commémoration du 8 mai au monument aux morts partir de 11h15, ainsi que la traditionnelle remise des diplômes de la médaille du travail ; les élus sont cordialement invités.

Jean BEALU

Distribue le Guide des Risques (dossier communal sur les risques majeurs) qui doit être remis à chaque foyer neuvillois.

Gilles LE CAM

- Informe du prochain accueil d'un stagiaire en bac pro, dans le cadre de l'enseignement professionnel obligatoire, non rémunéré, pour cinq semaines du 25 mai au 25 juin 2010, pour la réalisation d'un plan réseau informatique et téléphonique, maintenance informatique et la mise en place d'un serveur Apache afin de recevoir la future maquette du site web de la commune.

- Précise qu'il sera son tuteur.

Jean-Jacques ROQUES

Informe qu'il n'y aura pas de « Furia » les 5 et 6 juin prochain. Cette manifestation a été annulée par l'organisateur.

Gérard DALLEMAGNE

Craint l'arrivée des gens du voyage qui ont été aperçus dans le secteur de Neuville.

Eric LE FALHER

Informe qu'il a fait la tournée des poteaux d'incendie avec la SEFO.

Robert GUENOT

Informe qu'il effectue un sondage auprès des présidents d'association pour décider de la date de la journée des associations le 4 ou le 11 septembre 2010.

Delphine DEMAZIERE

Précise que 300 personnes sont attendues pour la kermesse de l'école samedi 26 juin 2010 dans le parc du château.

Informe que la directrice de l'école souhaiterait que la remise des prix, par Monsieur le Maire aux enfants qui rentrent au collège, ait lieu le vendredi 25 juin après-midi.

La séance est levée à 22h20.